



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
TERRITOIRE D'ÉNERGIE  
LOT-ET-GARONNE

Département  
de  
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

-----  
**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**  
-----

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 36

Date de convocation : 5 mai 2023

**DÉLIBÉRATION N° 2023-184-AGDC**

Nomenclature : 4.1.3 Fonction publique – personnel titulaires et stagiaires – création ou suppression de poste

**OBJET : CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN SIG -GÉOMATICIEN**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

**Etaient présents :**

BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, BUISSON Patrick, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DE SERMET Pascal, DELZON Jean-Pascal, DESCAMPS Philippe, DUBAN Jean-Marc, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, PINASSEAU Jean, POLO Alain, PONTHEOREAU Michel, PRÉVOT Claude, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :**

BARJOU Jean-Pierre à LE LANNIC Geneviève, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, DUGAY Jean à PINASSEAU Jean,

**Etaient excusés :**

BALAGUER José, BENATTI Nicolas, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DESTIEU Jean-Paul, DUBOS Bruno, FLESCHE Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LAZZARINI Bruno, MARCO Jean-Marie, MIQUEL Francis, RAVEL Nicolas, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Jean-Jacques CAMINADE a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée délibérante que conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de Technicien SIG -Géomaticien au sein du Pôle Concessions et données, le Président propose à l'assemblée la création d'un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h00 assurant les missions détaillées ci-dessous :

- Mise en œuvre, développement et utilisation du SIG de TE 47
- Réponse aux DT/DICT/ATU
- Intégration des données géoréférencées dans le SIG
- Participation au projet départemental de PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié)

Le tableau des emplois et des effectifs de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne sera modifié pour intégrer la création demandée.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget 2023 du Syndicat aux chapitres prévus à cet effet.

Il est proposé que le Comité Syndical :

- approuve la création d'un emploi de Technicien SIG - Géomaticien au sein du Pôle Concessions et Données à temps complet ;
- dise que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (filière technique - catégorie B), grade technicien principal de 1ère classe ;
- crée le poste de technicien principal de 1ère classe (filière technique - catégorie B),
- précise que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget 2023 du Syndicat aux chapitres prévus à cet effet ;
- donne mandat à Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder à la nomination de l'agent.

**Ouï, l'exposé de son Président,  
le Comité Syndical, après avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la création d'un emploi de Technicien SIG - Géomaticien au sein du Pôle Concessions et Données à temps complet ;
- **DIT** que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (filière technique - catégorie B), grade technicien principal de 1ère classe ;
- **CRÉE** le poste de technicien principal de 1ère classe (filière technique - catégorie B),
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget 2023 du Syndicat aux chapitres prévus à cet effet ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder à la nomination de l'agent.

*Adopté à l'unanimité*

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,**

Jean-Jacques CAMINADE

**LE PRÉSIDENT,**

Jean-Marc CAUSSE

